

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 20 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 4 FEVRIER 2016

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie (arrivée en cours de séance), FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Secrétaire de séance : THIEVENT Claudine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Encaissement d'un chèque
- 3) Achats de terrains
- 4) Vente de terrain
- 5) Jeux des 4 villages
- 6) Demande dégrèvement
- 7) SIDEC : rapport d'activités
- 8) SIDEC : consultation achat électricité
- 9) Débat d'orientation budgétaire
- 10) Questions diverses

1) Étude de devis

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **GITEM/MENAGELEC** d'un montant de **279,99 € T.T.C** pour l'achat d'un **aspirateur** de marque MIELE.

Après étude de plusieurs devis, le conseil retient à l'unanimité celui de **GITEM/MENAGELEC** pour la pose de nouveaux **spots 70 W sur le parking de l'église**. L'ancien système d'éclairage sera conservé. Le montant des travaux s'élève à **864 € T.T.C**.

Après visite de l'appartement de Mme PIDOUX, locataire au caveau du chalet, M. Jean-Jacques LORENTZ propose de remplacer la moquette dans une chambre par du parquet flottant. Le devis de l'entreprise **JURACOLOR** pour un montant de **254,46 € T.T.C** est accepté à l'unanimité. La pause sera effectuée par l'employé communal.

2) Encaissement d'un chèque

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser un chèque de **1 183,59 € correspondant à un don de la Paroisse Notre Dame de l'Emitage** pour participer à la remise en état du cœur de l'église (683,59 € de franchise de l'assurance) et pour la réfection de la toiture (500 €). Un courrier de remerciement leur sera adressé.

3) Achats de terrains

- Maître Franck ARMAND, notaire à Arbois nous informe par un courrier recommandé de la vente d'une parcelle boisée cadastrée ZE 15, située sous Roche d'une surface de 50 a 96 ca. La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption pour cette parcelle.

- Suite à la dissolution du CCAS, **le conseil décide à l'unanimité d'acheter les parcelles cadastrées ZC 249 et ZC 250 d'une surface respective de 2a 16 et 2a 35 à l'euro symbolique.** Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à rédiger l'acte administratif et autorise Mme BRENIAUX Blandine, 1^{er} adjoint à signer cet acte au nom de la commune.

4) Vente de terrain

Par courrier en date du 19 janvier 2016, le Syndicat des eaux souhaite acquérir à l'euro symbolique la parcelle de terrain cadastrée ZB 41, sur laquelle est implantée le réservoir d'eau. Le syndicat envisage de clôturer le site et d'y mettre un portail, de décaper et niveler le terrain avec du concassé pour le stationnement d'un véhicule. La place de retournement pour les véhicules du SICTOM serait conservée.

Le conseil décide avec 4 voix pour, dont le Maire et 4 voix contre, de céder ce terrain au Syndicat des eaux. Une contre proposition sera faite au SIE.

Arrivée de Mme CHARLES Valérie.

Le conseil délibère sur le prix de vente de la parcelle ZB 41 au Syndicat. **Avec 5 voix pour et 4 abstentions, il est décidé de vendre cette parcelle au tarif de 500 € H.T.**

5) Jeux des 4 villages

Les jeux des 4 villages seront organisés à Pupillin, le 11 juin 2016.

Pour faciliter l'organisation, l'ASCP prendra en charge tous les frais d'organisation de ces jeux.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de verser une subvention de 2 500 € à l'ASCP afin de leur permettre d'avancer la trésorerie nécessaire.

Il est convenu avec l'ASCP qu'une partie ou la totalité sera reversée à la commune, suivant le bénéfice réalisé, sous forme de don.

6) Demande de dégrèvement

La SOGEDO a adressé à la commune un dossier de demande de dégrèvement. Il convient de délibérer sur le volume assainissement.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à accorder un dégrèvement suivant la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2008 ou la règle suivante était adoptée : tarif normal jusqu'au double de la consommation moyenne des 3 dernières années, au delà, exonération de 100 % du volume. Le dégrèvement ne pourra être appliqué qu'une fois tous les 5 ans.

7) SIDEC : Rapport d'activités

Le rapport d'activités 2014 du SIDEC (Syndicat mIxe D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) est présenté par le Maire aux conseillers. Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.

8) SIDEC : Consultation achat électricité

Pour permettre aux collectivités du Jura de répondre aux exigences législatives de mise en concurrence des fournisseurs d'électricité et de gaz, le SIDEC a constitué un groupement d'achat. La commune n'a aucune obligation de mise en concurrence car elle ne dépasse pas les 36 kVA, le conseil décide donc de ne pas participer à la consultation proposée par le SIDEC.

9) Débat d'orientation budgétaire

Les membres du conseil débattent des futures travaux et aménagements qui seraient nécessaires sur la commune. Ces travaux sont listés et seront réalisés au cours des prochaines années, par priorité et en fonction des finances communales :

- Aménagement du talus à l'entrée du village coté Arbois (des devis sont dorés et déjà en cours),
- Sécurité dans le village,
- Chemin et réseaux d'eau pluviale rue du Belvédère,
- Réfection rue du Crêt,
- Réfection du Chemin de Roche – réfection du chemin du château d'eau,
- Réfection du bâtiment du chalet,
- Réfection du mur dans la cour du chalet,
- Réfection de la fuite à la mare,
- Aménagement de l'ancien abri bus en toilettes publiques et/ou bibliothèque,
- Aménagements au cimetière : clôture, columbarium, jardin du souvenir,
- Agrandissement de l'hangar communal.

10) Questions diverses

Il reste quelques places pour le repas ALAMBIC du 20 février, pensez à vous inscrire avant le 11 février. Le bénéfice de ce repas étant reversé par l'ASCP à la commune pour la plantation du talus à l'entrée du village ainsi que l'installation des lettres PUPILLIN.

Les vigneronnes qui ne peuvent pas se libérer peuvent proposer quelques bouteilles afin qu'elles soient vendues et dégustées lors de cette soirée.

INFORMATIONS :

*** ALCG : la collecte est prévue le vendredi 19 février 2016**

*** Opération brioches : 76 brioches ont été vendues sur Pupillin pour un montant de 380 €.**

Le conseil remercie les bénévoles qui les ont vendues ainsi que tous les habitants qui participent à la réussite de cette opération.

*** * Le Centre d'Échanges Internationaux cherche des familles d'accueil pour des lycéens étrangers. Renseignements : Monsieur Bernard EMORINE/ Baume les Messieurs
Tel : 06.80.11.97.34 bernard.emorine@gmail.com**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le maire

La secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Claudine THIEVENT